

Sommaire

| | | Pages |
|----|--|-------|
| 1. | Organisation FFGym | 03 |
| | LES NIVEAUX DE PRATIQUE | 04 |
| | L'ORGANISATION TERRITORIALE | 05 |
| | LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES | 07 |
| | LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES | 08 |
| | ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ | 09 |
| 2. | Organisation Compétitive GAM | 11 |
| | TABLEAUX SYNOPTIQUES | 12 |
| | FÉDÉRAL | 14 |
| | PERFORMANCE | 18 |
| | ÉLITE | 31 |
| 3. | Organisation Compétitive GAF | 33 |
| | TABLEAUX SYNOPTIQUES | 34 |
| | FÉDÉRAL | 36 |
| | PERFORMANCE | 40 |
| | ÉLITE | 51 |
| 4. | Règlementation générale | 53 |
| | GÉNÉRALITÉS | 54 |
| | MÉDICAL | 55 |
| | PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS | 56 |
| | GESTION INFORMATIQUE | 58 |
| | CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT | 59 |
| | GYMNASTES | 60 |
| | ENTRAÎNEURS | 61 |
| | JUGES | 62 |
| | MONTÉES OU CHANGEMENTS | 63 |
| | MATÉRIEL | 65 |

PRÉAMBULE

La réglementation technique 2017-2018 constitue une nouvelle étape de la rénovation du système compétitif initiée en 2015 à partir des remarques formulées par les clubs et structures déconcentrées lors d'un questionnaire réalisé en 2013. L'organisation est sensiblement modifiée pour cette nouvelle saison sportive, du fait notamment de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Les principes généraux de cette nouvelle organisation compétitive sont présentés dans la première partie de cette brochure. Il convient de noter que l'ensemble de l'offre de programmes et compétitions est maintenant définie au niveau national, tout en conservant des finalités territoriales diversifiées en fonction des niveaux de pratique.

De plus, la présentation de la présente brochure a été revue afin de la rendre plus lisible. Les contenus sont volontairement limités aux caractéristiques principales des différentes filières ou catégories, la volonté fédérale étant de conserver les éléments généraux d'organisation sur le cycle 2017-2020. Des ajustements restent toute-fois envisageables à compter de la prochaine saison.

Ce document est complété par la lettre FFGym GAM ou GAF 2017-2018, qui apporte des précisions sur l'organisation compétitive pour chaque discipline, ainsi que par la brochure des programmes GAM ou GAF – Édition juin 2017, dans laquelle sont indiqués tous les contenus des différents programmes ainsi que les modalités de jugement.

En complément, il convient de prendre en compte les modalités pratiques d'organisation élaborées par les comités départementaux ou les comités régionaux, lesquelles tiennent compte des spécificités propres à chaque territoire.



Organisation FFGym

| p04 LES NIVEAUX DE PRATIG | QUE |
|---------------------------|------------|
|---------------------------|------------|

p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

p09 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



GYMNASTES **HAUT-NIVEAU**



Identifier les collectifs France



GYMNASTES **CONFIRMÉS**



Afficher une gym avec un niveau d'exigence



FÉDÉRAL 58 000 compétiteurs

Afficher une gym de proximité/accessible

Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



Gymnastes confirmés



FÉDÉRALGymnastes débutants à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



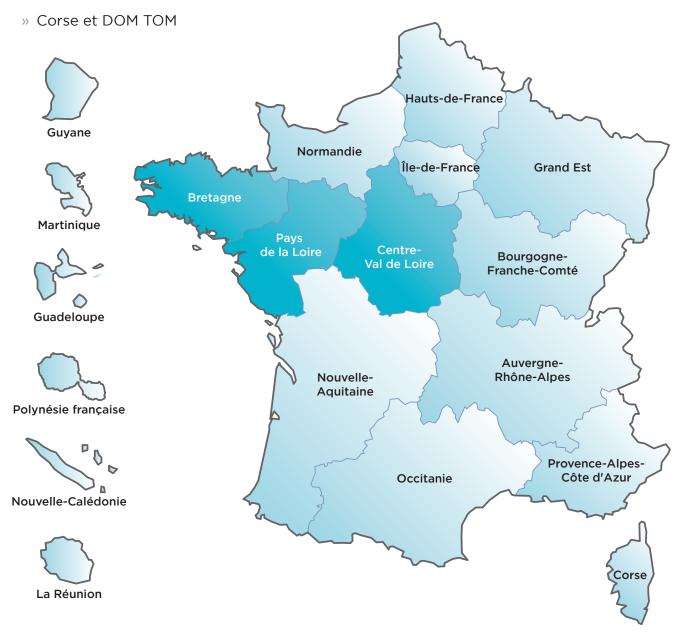


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

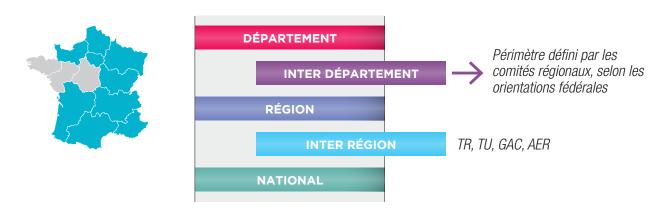
3 organisations:

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion

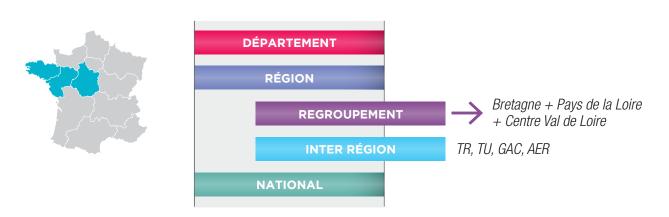




RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



RÉGIONS SANS FUSION



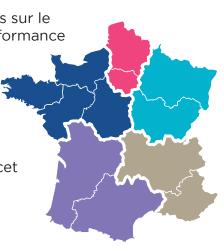
CORSE ET DOM TOM

» DOM TOM; organisation des différentes étapes compétitives sur le territoire, avec un traitement spécifique pour la qualification nationale, en Fédéral et en Performance

» Corse : organisation des différentes étapes compétitives sur le territoire en Fédéral ; regroupement avec PACA en Performance

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

» Périmètre commun pour toutes les disciplines utilisant cet échelon : AÉROBIC TR TU GAc



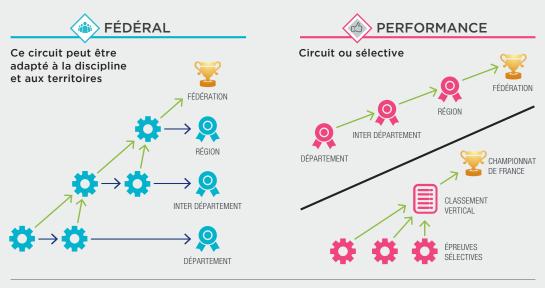




LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

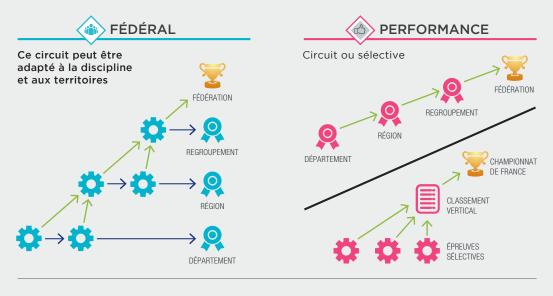


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA





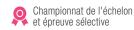
RÉGIONS SANS FUSION













Maintien à l'échelon actuel





LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification;
- » Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, FFGCOMPET;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-régional;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX:

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre
- de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou
- région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-régional qui leur sont confiées;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).







ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clé en main » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes. Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux gymnastes s'entraînant à partir d'une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 3 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo sur la chaîne TV numérique i-Gym Technic à partir du site www.ffgym.fr.
- » En version papier auprès de France Promo Gym.





ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

| Graduation | Access Gym GAM | Access Gym GAF | Access Gym GAc | Access Gym Aéro | Access Gym TR | Access Gym GR |
|------------|-------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Or | | | | | | |
| Argent | | | | | | |
| Bronze | | | | | | |
| Noir | | | | | | |
| Marron | | | | | | |
| Violet | | | | | | |
| Rouge | | Pr | ogression | technique | e n | |
| Bleu | GAM | GAF | GAc | Aéro | TR | GR |
| Vert | | | | | | |
| Orange | | | | | | |
| Jaune | | | A | | A | |
| Blanc | | | | | | |
| 10 | | | | | | |
| 9 | | | | | | |
| 8 | | | | | | |
| 7 | | Λο | cess Gym Géno | áral | | Access Gym |
| 6 | | | GR Général | | | |
| 5 | Dronos | | | | | |
| 4 | Propos | sant une progression | iransversale aux acti | vités acrobatiques et a | ACTUDIC | Animation sur les bases du manie- |
| 3 | | | | | | ment d'engins |
| 2 | | | | | | |
| 1 | | | | | | |

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement fait pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.





p12 TABLEAUX SYNOPTIQUES

p14 FÉDÉRAL

p18 PERFORMANCE

p31 ÉLITE



TABLEAU SYNOPTIQUE MASCULIN

ÉQUIPE

| | NIVEAU DE Pratique | FILIÈRE | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans | 19 ans et + | Format équipe | Programme* | Étapes compétitives | Finalité | |
|---|-----------------------|-------------|-------|---------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|----------------|--|----------------------|--|---|--|
| | | TOP 12 | | | | | | TOP 12 | | | | | | | | Se référer à la règlementation du Top 12 GAM | | | | |
| | | | | | | | | | | | 12 an | s et + | | | | 6/5/ 4 | Code FIG | ID/R <u>ou</u> R/Rgt | | |
| | Щ | | | | | | | 10-15 | ans | | | | | | | | | Décadament | | |
| 2 | PERFORMANCE | NATIONALE A | | | | | 10-13 | ans | | | | | | | | 5/4/ <u>3</u> | Imposés FFGym* | Département Inter-département Région ou Département Région | Championnat de France par équipes | |
| | FOR | | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | | | | | Championnat régional ou regroupement | |
| | PE | NATIONALE B | | | | | | | | | 12 an | s et + | | | | 5/4/ <u>3</u> | Code FIG aménagé* | Regroupement | | |
| | | RÉGIONALE | | | 9-10 | ans | | | | | | | | | | - 5/5/ <u>3</u> | Imposés FFGym* | Département Inter-département OU Département Région | | |
| | | | | 7-9 ans | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | FÉDÉRALE A | | | | | | | | 10 an | s et + | | | | | | Grilles FFGym* | Département Inter-département Région <u>OU</u> Département | Trophée fédéral | |
| | | | | | | | 10-13 | ans | | | | | | | | 5/5/ <u>3</u> | | | | |
| | 7 | | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | | | | Région Regroupement | | |
| | FÉDÉRAL | | | | | | | | | 10 an | s et + | | | | | 5 max/ | | | | |
| | Щ | FÉDÉRALE B | | | | | 10-13 | ans | | | | | | | | 3 mini/ 16 meilleures | Grilles | | Championnat inter- | |
| | | | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | | notes FFGym* | | Département | départemental <u>ou</u> régional | |
| | | | | 7-9 ans | | | | | | | | | | | | 5/5/ <u>3</u> | | | | |

^{*} Des précisions sur le programme sont indiquées dans la lettre FFGym GAM 2017-2018 et la brochure des programmes GAM Edition juin 2017

Le <u>ou</u> fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire

Dans la colonne "Nombre de gymnastes", le chiffre de droite (souligné) indique le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès pour calculer le total de l'équipe, mais aussi le nombre minimal de gymnastes composant l'équipe pour que celle-ci soit autorisée à concourir:

- » Présentation d'une équipe avec un nombre insuffisant de gymnastes : l'équipe n'est pas autorisée à concourir,
- » L'équipe se retrouve avec un nombre insuffisant de gymnastes en cours de compétition : elle est autorisée à terminer la compétition mais n'est pas classée.



TABLEAU SYNOPTIQUE MASCULIN

INDIVIDUEL

| | NIVEAU DE Pratique | FILIÈRE | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans | 19-21 ans | 22 ans et + | Programme* | Étapes compétitives | Finalité |
|----------|-----------------------|-------------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|----------------|----------------|--|---|-------------------------------------|
| | | | | | | | | | | | | | | | Ser | nior | Code FIG | | |
| | | | | | | | | | | | | | Junio | or U18 | | | 6 1 5 6 1 1 | | Championnat de France Élite |
| \ | ÉLITE | ÉLITE | | | | | | | | | Junio | r U16 | | | | | Code FIG junior | Revue d'effectif Test de rattrapage | |
| | Ш | | | | | | | | Esp | ooir | | | | | | | Innuaria FFG max | lezi de latilabage | |
| | | | | | | | Ave | enir | | | | | | | | | Imposés FFGym* | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | 22 ans et + | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | 21 ans et - | | | Département Inter-département Région OU Département Région Regroupement | Championnat de France Individuel |
| | | NATIONALE A | | | | | | | | | | | | 18 ans | | | Code FIG Avec finales par appareil | | |
| | | | | | | | | | | | | | 17 ans | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 16 ans | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 15 ans | | | | | | Code FIG junior Imposés FFGym* | | |
| | | | | | | | | | | 14 ans | | | | | | | | | |
| <u></u> | CE | | | | | | | | 13 ans | | | | | | | | | | |
| V | PERFORMANCE | | | | | | | 12 ans | | | | | | | | | | | |
| | FOF | | | | | | 11 ans | | | | | | | | | | | | |
| | Ä | | | | | 10 ans | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 1 | 8 ans et - | + | Code FIG aménagé* | | |
| | | NATIONALE B | | | | | | | | | | 16-17 | ans | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 15 ans | | | | | | Imposés FFGym* | | |
| | | | | | | 10 ans | | | | | | | | | | | | | |
| | | RÉGIONALE | | | 9 ans | | | | | | | | | | | | Imposés FFGym* | Département Inter-département <u>ou</u> | Championnat régional |
| | | REGIONALE | | 8 ans | | | | | | | | | | | | | imposes ir dyill | Département Région | ou regroupement |
| | | | 7 ans | | | | | | | | | | | | | | | | |

^{*} Des précisions sur le programme sont indiquées dans la lettre FFGym GAM 2017-2018 et la brochure des programmes GAM Edition juin 2017

Le \underline{ou} fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire

Pour le niveau de pratique Fédéral, compétitions par équipes, avec un classement individuel lors de la finale de chaque échelon territorial

(13)



Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAM 2017-2018 et la brochure des programmes GAM Édition juin 2017.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A



Compétitions par équipes, avec un classement individuel lors de la finale de chaque échelon territorial.

Accession au niveau supérieur :

- » Si la totalité des engagés en niveau n peut être accueilli sur l'échelon supérieur, la deuxième compétition d'orientation et la finale de chaque échelon ne sont pas nécessaires.
- » Si la totalité des engagés au niveau n ne peut pas être accueilli sur l'échelon supérieur, la répartition des qualifiés est réalisée à partir des deux compétitions d'orientation. Après celles-ci les équipes non qualifiées sont orientées vers la finale de l'échelon.

Qualification sur quotas, avec représentativité de chaque territoire.





FILIÈRE FÉDÉRALE B

| | Fédérale B 7-9 ans |
|-------------------------------------|--|
| Catégories | 7-9 ans |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Performance ou en Élite (en équipe et/ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédéral |
| Composition des équipes | 5/5/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| Programme compétitif et jugement | 4 agrès : sol / saut / barres parallèles / barre fixe Mouvement libre d'au moins 5 éléments des grilles FFGym |
| Engagement | Au niveau du département |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département <u>ou</u> Région |
| Qualification | Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif |
| Classement | Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel (par catégorie d'équipe) lors de la finale de chaque échelon territorial |



FILIÈRE FÉDÉRALE B (Suite)

| | Fédérale B 10-11 ans / 10-13 ans / 10 ans et plus | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--|
| Catégories | 10-11 ans 10-13 ans 10 ans et plus | | | |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Performance ou en Élite (en équipe et/ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédéral | | | |
| Composition des équipes | 5/5/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 16 meilleures notes sur l'ensemble des passages aux 6 agrès pour établir le total de l'équipe | | | |
| Programme compétitif et jugement | 6 agrès : sol / cheval d'arçons / anneaux / saut / barres parallèles / barre fixe Mouvement libre d'au moins 5 éléments des grilles FFGym | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département <u>ou</u> Région | | | |
| Qualification | Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif | | | |
| Classement | Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel (par catégorie d'équipe) lors de la finale de chaque échelon territorial | | | |



FILIÈRE FÉDÉRALE A

| | Fédérale A 10-11 ans / 10-13 ans / 10 ans et plus | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Catégories | 10-11 ans 10-13 ans 10 ans et plus | | | | |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Performance ou en Élite (en équipe et/ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédéral | | | | |
| Composition des équipes | 5/5/ <u>3</u> 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | | | | |
| Programme compétitif et jugement | 6 agrès : sol / cheval d'arçons / anneaux / saut / barres parallèles / barre fix Mouvement libre d'au moins 7 éléments des grilles FFGym | | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Trophée Fédéral <u>ou</u> Département / Région / Regroupement / Trophée fédéral | | | | |
| Qualification | Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif | | | | |
| Classement | Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel (par catégorie d'équipe) lors de la finale de chaque échelon territorial | | | | |
| Sélection et orientation pour la finale nationale | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national | | | | |



Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAM 2017-2018 et la brochure des programmes GAM Édition juin 2017.

CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE NATIONALE



Accession au niveau supérieur : Qualification sur totaux de référence, uniquement à partir du classement vertical ou avec un quota par territoire.



FILIÈRE RÉGIONALE

ÉQUIPE

| | Régionale 7-9 ans / 9-10 ans |
|-------------------------------------|--|
| Catégories | 7-9 ans 9-10 ans |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Fédéral ne peut pas concourir en Performance |
| Composition des équipes | 5/5/ <u>3</u> 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| Programme compétitif et jugement | Imposés FFGym |
| Engagement | Au niveau du département |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région <u>ou</u> Département / Région / Regroupement |
| Qualification | Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale |
| Classement | Classement par catégorie d'âge |



FILIÈRE RÉGIONALE

INDIVIDUEL

| | Régionale 7 ans / 8 ans / 9 ans / 10 ans | | | | | |
|-------------------------------------|---|--|--|--|--|--|
| Catégories | 7 ans 8 ans 9 ans 10 ans | | | | | |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | | | | |
| Programme compétitif et jugement | Imposés FFGym | | | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région <u>ou</u> Département / Région / Regroupement | | | | | |
| Qualification | Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale | | | | | |
| Classement | Classement par année d'âge | | | | | |



ÉQUIPE

| | Nationale B 12 ans et plus | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| Catégories | 12 ans et plus | | | | | |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | | | | |
| Composition des équipes | 5/4/ <u>3</u> 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | | | | | |
| Programme compétitif et jugement | Code FIG aménagé | | | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Département / Région / Regroupement / Championnat de France | | | | | |
| Qualification | Jusqu'en région <u>ou</u> regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre | | | | | |
| Sélection et orientation pour la finale nationale | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national | | | | | |
| Classement | Classement par catégorie d'âge | | | | | |



INDIVIDUEL

| | Nationale B 15 ans | Nationale B 16-17 ans / 18 ans et plus | | | | |
|-------------------------------------|--|---|--|--|--|--|
| Catégories | 15 ans | 16-17 ans 18 ans et plus | | | | |
| Interdiction de participation | peut pas concourir en Performance ninistérielles haut niveau et Espoir | | | | | |
| Programme compétitif et jugement | Imposés FFGym | Code FIG aménagé | | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Département / Région / Regroupement / Championnat de France | | | | | |
| Qualification | Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prior la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre | | | | | |
| Classement | Classement par catégorie d'âge | | | | | |



ÉQUIPE

| | Nationale A 10-11 ans / 10-13 ans / 10-15 ans |
|---|--|
| Catégories | 10-11 ans 10 -13 ans 10-15 ans |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Fédéral ne peut pas concourir en Performance |
| Composition des équipes | 5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| Programme compétitif et jugement | Imposés FFGym |
| Engagement | Au niveau du département |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Département / Région / Regroupement / Championnat de France |
| Qualification | Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre |
| Sélection et orientation pour la finale nationale | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national |
| Classement | Classement par catégorie d'âge |



ÉQUIPE (Suite)

| | Nationale A 12 ans et plus |
|---|--|
| Catégories | 12 ans et plus |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Fédéral ne peut pas concourir en Performance |
| Composition des équipes | 6/5/ 4 6 gymnastes maximum, 4 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| Programme compétitif et jugement | Code FIG |
| Engagement | Au niveau de l'inter-département ou de la région |
| Étapes compétitives | Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Région / Regroupement / Championnat de France |
| Qualification | Jusqu'en région <u>ou</u> regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre |
| Sélection et orientation pour la finale nationale | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national |
| Classement | Classement par catégorie d'âge |



INDIVIDUEL

| | Nationale A 10 ans / 11 ans / 12 ans / 13 ans / 14 ans | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Catégories | 10 ans 11 ans 12 ans 13 ans 14 ans | | | | | | | |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | | | | | | |
| Programme compétitif et jugement | Imposés FFGym | | | | | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | | | | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Département / Région / Regroupement / Championnat de France | | | | | | | |
| Qualification | Jusqu'en région QU regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre | | | | | | | |
| Classement | Classement par année d'âge | | | | | | | |



INDIVIDUEL (Suite)

| | Nationale A 15 ans | Nationale A 16 ans / 17 ans / 18 ans / 19-21 ans / 22 ans et plus | | | | | | |
|-------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|--|
| Catégories | 15 ans | 16 ans 17 ans 18 ans 19-21 ans 22 ans et plus | | | | | | |
| Interdiction de participation | Un gymnaste engagé en Fédéral ne | Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | | | | | |
| Programme compétitif | Code FIG junior | Code FIG, avec finale par appareil | | | | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | | | | | |
| Étapes compétitives | <u>c</u> | / Région / Championnat de France Du pement / Championnat de France | | | | | | |
| Qualification | Jusqu'en région <u>ou</u> regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant pric la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence atteindre | | | | | | | |
| Classement | Classement par année d'âge ou catégorie d'âge | | | | | | | |



NATIONALE A 12 ANS ET PLUS - RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

SÉLECTION QUALIFICATION

- » les équipes classées de la 1ère à la 10ème place du Top 12, ainsi que les équipes classées 1ère et 2ème en Nationale A1, sont qualifiées directement en Top 12 la saison suivante.
- » les équipes classées 11ème et 12ème du Top 12, ainsi que les équipes classées de la 3ème à la 9ème place en Nationale A1, ainsi que les équipes classées 1ère, 2ème et 3ème en Nationale A2 sont qualifiées directement en Nationale A1 la saison suivante.
- » les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} en Nationale A1 sont qualifiées directement en Nationale A2 la saison suivante.
- » les équipes classées du 4ème au 12ème rang en Nationale A2 ainsi que les équipes ayant concouru en finale Nationale A3 sont qualifiées directement pour la finale régionale **ou** regroupement de la saison suivante.

FORFAITS

- » En cas de forfait d'une équipe qualifiée directement en Nationale A1 ou Nationale A2, la CNS et la DTN se prononceront sur les ajustements de qualification afin de compléter la ou les divisions.
- » Un club ayant une équipe qualifiée d'office en Nationale A1 ou Nationale A2 déclarant forfait pour celle-ci avant les étapes de qualification ne pourra pas engager une autre équipe en Nationale 12 ans et plus.
- » Quand un club ayant une ou plusieurs équipes qualifiées d'office en Nationale A1 ou Nationale A2 et/ou une ou plusieurs équipes ayant concouru en Nationale 12 ans et plus déclare forfait, c'est l'équipe la moins bien classée qui est forfait.

OBLIGATION

» Un club engagé en Nationale 12 ans et plus doit obligatoirement présenter une équipe dans la même discipline, dans un niveau inférieur (hors filière régionale et fédérale B). Cette équipe doit participer effectivement à une compétition de niveau départemental et figurer au palmarès. A défaut, l'équipe ne sera pas autorisée à concourir.

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Si un gymnaste est absent le jour d'une épreuve qualificative ou finale, en raison d'une convocation officielle de la FFG à une manifestation internationale ou à une action de préparation pour une compétition internationale (dans ce cas uniquement pour une épreuve qualificative), des notes seront accordées à l'équipe (validation par le RTF concerné, l'élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
- » En région et zone, si le club a plusieurs équipes engagées, ces notes ne pourront être accordées qu'à l'équipe 1
- » En finale nationale, si le club a plusieurs équipes qualifiées, ces notes ne pourront être accordées qu'à l'équipe dans la meilleure division.
- » Ces notes seront :
 - celles du Championnat de France Individuel de l'année en cours.
 - ou, à défaut (si tous les agrès n'ont pas été réalisés en raison d'une blessure justifiée), celles du Championnat de France Individuel de l'année précédente.
 - ou, à défaut (si tous les agrès n'ont pas été réalisés en raison d'une blessure justifiée), celles du Championnat de France TOP 12 ou Nationale 12 ans et plus de l'année précédente.
- » L'association doit en faire la demande écrite au plus tard quinze jours avant la compétition à la FFG : derogation@ffgym.fr.

ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

- » En Nationale A1, une seule équipe par association peut être qualifiée. Cette mesure n'est pas appliquée pour les autres divisions.
- » Une équipe ne pouvant accéder à la division supérieure car le club est déjà représenté est maintenue dans sa division d'origine et est comptée dans le nombre d'équipes maintenues pour la saison suivante. En Nationale A2, l'équipe est maintenue dans cette division et le nombre d'équipes intégrant la Nationale A2 depuis la qualification zone sera réduit d'une unité.

GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR

- » En Nationale A1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (30 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 15 janvier 2018, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;
 - b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
- » Tous les gymnastes identifiés par un club devront être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- » Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Nationale A1 sera publiée au 15 février. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.





GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT:

- » En Nationale A1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement à chaque agrès au moins
- » 3 gymnastes formés localement (GFL). On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement sur l'agrès, une
- simple présentation au jury n'étant pas acceptée.
- » Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :
 - a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFG sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
- et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFG dans la tranche d'âge mentionnée cidessus au cours de la période considérée.
- * L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.





TOP 12

Se référer au document « TOP 12 GAM Réglementation & annexes » pour plus de précisions, les éléments ci-dessous n'étant qu'une présentation générale de la compétition.

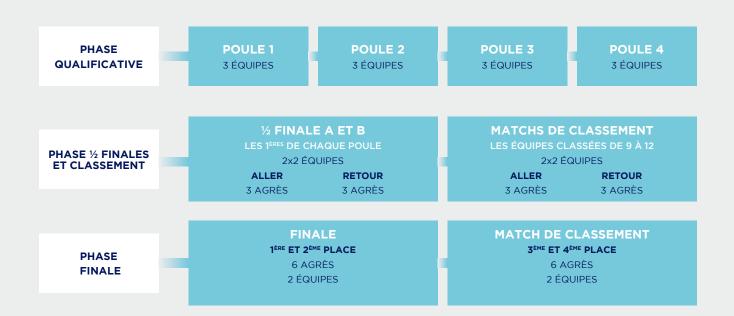
COMPOSITION DU TOP 12:

- » les 10 premières équipes du TOP 12 de la saison précédente;
- » les 2 premières équipes de Nationale A1 (Nat A1) de la saison précédente.

ÉTAPES COMPÉTITIVES

La compétition se déroule selon trois phases :

- » une phase qualificative;
- » une phase des $\frac{1}{2}$ finales et des matchs de classement ;
- » la phase finale.







ORGANISATION DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Chaque équipe rencontre les deux autres équipes de la poule, une fois à domicile, une fois à l'extérieur.
- » Lors de chaque rencontre, trois agrès sont présentés et les équipes s'affrontent au cours de 4 duels par agrès.

CLASSEMENT A L'ISSUE DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Les équipes sont classées dans chaque poule en fonction du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres.
- » La première équipe de chaque poule est qualifiée pour les ½ finales
- » Un classement vertical est réalisé en fonction de l'addition des points duels obtenus lors de différentes rencontres:
 - Les premières équipes de chaque poule sont classées de 1 à 4 et participeront aux ½ finales
 - Les secondes et troisièmes équipes de chaque poule sont classées de 5 à 12. Les équipes de 9 à 12 participeront aux matchs de classement

PHASE DES ½ FINALES ET DES MATCHS DE CLASSEMENT

Les ½ finales

- » Deux ½ finales sont organisées : la ½ finale A et la ½ finale B.
 - ½ finale A
- » L'équipe 1ère du classement vertical affronte l'équipe classée 4ème. L'équipe classée 4ème reçoit au match aller et se déplace au match retour. L'équipe classée 1ère se déplace au match aller et reçoit au match retour.
 - ½ finale B
- » L'équipe classée 2ème du classement vertical affronte l'équipe classée 3ème. L'équipe classée 3ème reçoit au match aller et se déplace au match retour. L'équipe classée 2ème se déplace au match aller et reçoit au match retour.

- » Lors de chaque rencontre, trois agrès sont présentés et les équipes s'affrontent au cours de 4 duels par agrès.
- » Le vainqueur de chaque ½ finale est déterminé par l'addition des points duels obtenus lors des deux rencontres.
- » Le vainqueur de chaque ½ finale est qualifié pour la finale.
- » Le perdant de chaque ½ finale est qualifié pour le match de classement des 3^{ème} et 4^{ème} places du TOP 12

Les matchs de classement

- » Deux matchs de classement sont organisés: le match de classement A et le match de classement B.
 - · Match de classement A
- » L'équipe classée 9^{ème} du classement vertical affronte l'équipe classée 12^{ème}. L'équipe classée 12^{ème} reçoit au match aller et se déplace au match retour. L'équipe classée 9^{ème} se déplace au match aller et reçoit au match retour.
 - Match de classement B
- » L'équipe classée 10ème du classement vertical affronte l'équipe classée 11ème. L'équipe classée 11ème reçoit au match aller et se déplace au match retour. L'équipe classée 10ème se déplace au match aller et reçoit au match retour.
- » Lors de chaque rencontre, trois agrès sont présentés et les équipes s'affrontent au cours de 4 duels par agrès.
- » Le vainqueur de chaque match de classement est déterminé par l'addition des points duels obtenus lors des deux rencontres.
- » A la suite des matchs de classement, un classement vertical est réalisé en fonction de l'addition des points duels obtenus lors de différentes rencontres pour l'attribution des places de 9ème à la 12ème place du TOP 12 2017-2018.
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale A1 pour la saison 2018/2019.

PHASE FINALE

- » Les équipes s'affrontent sur les six agrès, dans l'ordre olympique, au cours de 3 duels par agrès.
- » Le vainqueur de la finale et du match de classement est déterminé par l'addition des points duels obtenus.

CLASSEMENT FINAL DU TOP 12

- » Le classement final du TOP 12 est établi à l'issue de la finale et du match de classement.
- » Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place sont déterminées par le résultat de la finale et du match de classement
- » Les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place sont déterminées sur la base du classement vertical réalisé à l'issue de la phase qualificative et des matchs de classement pour les équipes de 9 à 12...
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale A1 la saison suivante.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES DUELS

- » Un duel est constitué par le passage d'un gymnaste de chaque équipe.
- » Un gymnaste ne peut participer qu'à un seul duel par agrès.
- » Après chaque passage, le jury établit la note FIG.
- » Les notes sont divulguées une fois le duel terminé (passage du gymnaste de chaque équipe).
- » Le gymnaste avec la note FIG la plus élevée remporte le duel.
- » Pour chaque duel, les points sont attribués à chaque équipe de la façon suivante :
 - 3 points pour un duel gagné
 - 2 points en cas d'égalité dans le duel
 - 1 point pour un duel perdu
 - O point en cas de pénalité





Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAM 2017-2018 et la brochure des programmes GAM Edition juin 2017.

| | AVENIR | ESPOIR | JUNIOR | SENIOR | |
|---|---|---|--|--|--|
| Conditions de participation | Liste DTN | Liste DTN Certificat médical élite | Liste DTN Certificat médical élite | Liste DTN Certificat médical élite | |
| Âge | 11 ans - 12 ans | 13 ans - 14 ans | 15-16 ans : Junior U16 17-18 ans : Junior U18 | 19 ans et plus | |
| Programme et jugement | Imposés FFGym, avec limitation de choix de mouvements | Imposés FFGym, avec limitation de choix de mouvements | Code FIG Junior | Code FIG | |
| Concours | Concours général 6 agrès | Concours général 6 agrès | » Concours général 6 agrès ** » Finales par agrès. 6 finalistes juniors et/ ou seniors | » Concours général 6 agrès ** » Finales par agrès. 6 finalistes juniors et/ ou seniors | |
| Classement | Par année d'âge | Par année d'âge | Par catégorie d'âge : Junior U16 et Junior U18 | Commun à toutes les années d'âge | |
| Étapes | » Revue d'effectif * » Session de rattrapage » Championnat de France | » Revue d'effectif * » Session de rattrapage » Championnat de France | » Revue d'effectif» Session de rattrapage» Championnat de France | » Revue d'effectif» Session de rattrapage» Championnat de France | |
| Engagement | » Liste DTN pour les 3 étapes | » Liste DTN pour les 3 étapes | » Liste DTN pour les 3 étapes | » Liste DTN pour les 3 étapes | |
| Qualification championnat de France | Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou de la session de rattrapage | Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou de la session de rattrapage | Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou de la session de rattrapage | Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou de la session de rattrapage | |

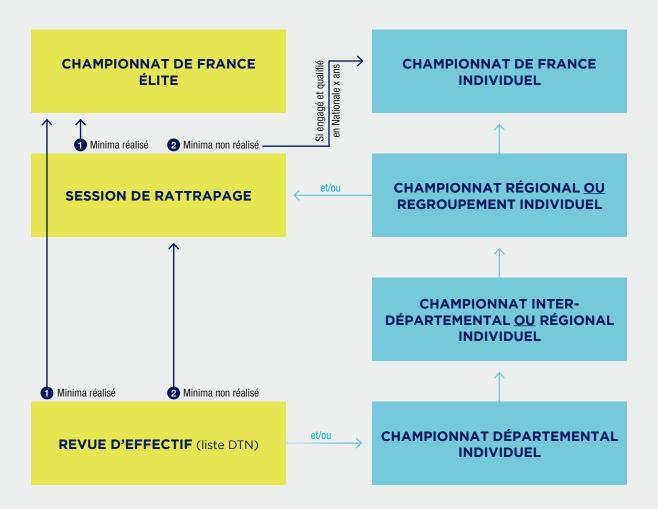
^{*} Les gymnastes participant à la revue d'effectif devront se présenter aux tests techniques et physiques organisés en complément de l'évaluation compétitive

^{**} Autorisation de participation sur quelques agrès sur décision DTN



MODALITÉS D'ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

PASSERELLES PERFORMANCE / ÉLITE



Participation possible à un seul Championnat de France. En cas de qualification en Élite, un gymnaste également qualifié pour le championnat de France Individuel ne pourra participer qu'au championnat de France Élite.

Obligation d'engagement et de participation aux compétitions qualificatives pour accéder au Championnat de France Individuel.



GAF

Organisation Compétitive GAF

p34 TABLEAUX SYNOPTIQUES

p36 FÉDÉRAL

p40 PERFORMANCE

p51 ÉLITE



TABLEAU SYNOPTIQUE FÉMININ

ÉQUIPE

| | NIVEAU DE Pratique | FILIÈRE | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans et + | Format équipe | Programme* | Étapes compétitives | Finalité | |
|-------|-----------------------|------------|---------|---------|-------|--------|--------|--------|--------|----------|------------|------------|--------|----------------|--|-----------------------------------|--|---|--|
| | | TOP 12 | | | | | | | | | TOP 12 | | | | Se référer à la règlementation du Top 12 GAF | | | | |
| | | NATIONALE | | | | | | | | 1 | 2 ans et - | + | | | 5/4/ <u>3</u> | Code FFGym* (code FIG aménagé) | ID/R <u>ou</u> R/Rgt | Championnat de France par équipes | |
| 3 | PERFORMANCE | | | | | | | | 1 | 0 ans et | + | | | | | | Dánartament | | |
| | | | | | | | | | 12-1 | ans | | | | | - / . / - | | Département Inter-département Région | | |
| | | | | | | | 10-13 | ans | | | | | | | 5/4/ <u>3</u> | Code FFGym* | ou Département Région | | |
| | | | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | - | | Regroupement | | |
| | | RÉGIONALE | 8-9 ans | | | | | | | | | | | 4/4/ <u>3</u> | Code FFGym* | Département | Inter-département <u>ou</u> Région | | |
| | | FÉDÉRALE A | | | | | | | 1 | 0 ans et | + | | | | | Code FFGym* | Département Inter-département Région OU Département Région Regroupement | Trophée fédéral | |
| | | | | | | | | | | | 1 | 4 ans et - | ÷ | | г/г/ 7 | | | | |
| | | | | | | | | | 12-1 | ans | | | | | 5/5/ <u>3</u> | | | | |
| | | | | | | | 10-13 | ans | | | | | | | | | | | |
| | FÉDÉRAL | | | | | | | | 1 | 0 ans et | + | | | | | Code FFGym* | Département | Championnat inter-départemental <u>ou</u> régional | |
| • III | FÉDÉ | FÉDÉRALE B | | | | | | | | | 1 | 4 ans et - | + | | | | | | |
| | | | | | | | 10-13 | ans | | | | | | | F/F/ 7 | | | | |
| | | | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | 5/5/ <u>3</u> | | | | |
| | | | | 7-9 ans | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 7-8 | ans | | | | | | | | | | | | | | | |

^{*} Des précisions sur le programme sont indiquées dans la lettre FFGym GAF 2017-2018 et la brochure des programmes GAF Edition juin 2017

Le **ou** fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire

Dans la colonne "Nombre de gymnastes", le chiffre de droite (souligné) indique le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès pour calculer le total de l'équipe, mais aussi le nombre minimal de gymnastes composant l'équipe pour que celle-ci soit autorisée à concourir :

- » Présentation d'une équipe avec un nombre insuffisant de gymnastes : l'équipe n'est pas autorisée à concourir,
- » L'équipe se retrouve avec un nombre insuffisant de gymnastes en cours de compétition : elle est autorisée à terminer la compétition mais n'est pas classée.





TABLEAU SYNOPTIQUE FÉMININ

INDIVIDUEL

| | NIVEAU DE Pratique | FILIÈRE | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18-20 ans | 21 ans et + | Programme* | Étapes compétitives | Finalité |
|----|-----------------------|-----------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|----------------|------------------------------------|--|--|
| | ÉLITE | ÉLITE | | | | | | | | | | | Ser | nior | | Code FIG | Tests de sélection** | Championnat de France Élite |
| | | | | | | | | | | Jun | iior | | | | | Code FIG Senior | | |
| Z. | | | | | | | | Esp | oir | | | | | | | Code FIG Junior + exigences DTN | | |
| | | | | | | Ave | enir | | | | | | | | | Code FFGym* | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | 21 ans et + | | Département Inter-département Région ou Département | Championnat de France Individuel |
| | PERFORMANCE | NATIONALE | | | | | | | | | | | | 18-20 ans | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 17 ans | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 16 ans | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 15 ans | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | 14 ans | | | | | | | | |
| | FOF | | | | | | | | 13 ans | | | | | | | | Région Regroupement | |
| | PEF | | | | | | | 12 ans | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 11 ans | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | 10 ans | | | | | | | | | | | | |
| | | RÉGIONALE | | | 9 ans | | | | | | | | | | | Code FFGym* | Département Inter-département | Championnat régional ou |
| | | KEGIUNALE | | 8 ans | | | | | | | | | | | | Code FFGym* | ou Département Région | regroupement |

^{*} Des précisions sur le programme sont indiquées dans la lettre FFGym GAF 2017-2018 et la brochure des programmes GAF Edition juin 2017

Le <u>ou</u> fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire

Pour le niveau de pratique Fédéral, compétitions par équipes, avec un classement individuel lors de la finale de chaque échelon territorial

^{**} Les tests de sélection pour chaque catégorie sont précisés dans la lettre FFGym GAF 2017-2018



Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF 2017-2018 et la brochure des programmes GAF Édition juin 2017.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A



Compétitions par équipes, avec un classement individuel lors de la finale de chaque échelon territorial.

Accession au niveau supérieur :

- » Si la totalité des engagés en niveau n peut être accueilli sur l'échelon supérieur, la deuxième compétition d'orientation et la finale de chaque échelon ne sont pas nécessaires.
- » Si la totalité des engagés au niveau n ne peut pas être accueilli sur l'échelon supérieur, la répartition des qualifiés est réalisée à partir des deux compétitions d'orientation. Après celles-ci les équipes non qualifiées sont orientées vers la finale de l'échelon.
- » Qualification sur quotas, avec représentativité de chaque territoire.





FILIÈRE FÉDÉRALE B

| | Fédérale B 7-8 ans / 7-9 ans | |
|-------------------------------------|--|--|
| Catégories | 7-8 ans 7-9 ans | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Performance ou en Élite (en équipe et/ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédéral | |
| Composition des équipes | 5/5/ <u>3</u> 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | |
| Programme compétitif et jugement | Mouvement libre comprenant 4 éléments du code FFGym | |
| Engagement | Au niveau du département | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département <u>ou</u> Région | |
| Qualification | Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif | |
| Classement | Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel (par catégorie d'équipe) lors de la finale de chaque échelon territorial | |



FILIÈRE FÉDÉRALE B (Suite)

| | Fédérale B 10-11 ans / 10-13 ans / 14 ans et plus / 10 ans et plus | |
|-------------------------------------|--|--|
| Catégories | 10-11 ans 10-13 ans 14 ans et plus 10 ans et plus | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Performance ou en Élite (en équipe et/ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédéral | |
| Composition des équipes | 5/5/ <u>3</u> 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | |
| Programme compétitif et jugement | Mouvement libre comprenant 5 éléments du code FFGym | |
| Engagement | Au niveau du département | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département <u>ou</u> Région | |
| Qualification | Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif | |
| Classement | Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel (par catégorie d'équipe) lors de la finale de chaque échelon territorial | |



FILIÈRE FÉDÉRALE A

| | Fédérale A 10-13 ans / 12-15 ans / 14 ans et plus / 10 ans et plus | | |
|---|--|--|--|
| Catégories | 10-13 ans 12-15 ans 14 ans et plus 10 ans et plus | | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Performance ou en Élite (en équipe et/ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédéral | | |
| Composition des équipes | 5/5/ <u>3</u> 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | | |
| Programme compétitif et jugement | Mouvement libre comprenant 6 éléments du code FFGym | | |
| Engagement | Au niveau du département | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Trophée Fédéral ou Département / Région / Regroupement / Trophée fédéral | | |
| Qualification | Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif | | |
| Classement | Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel (par catégorie d'équipe) lors de la finale de chaque échelon territorial | | |
| Sélection et orientation pour la finale nationale | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national | | |



Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF 2017-2018 et la brochure des programmes GAF Édition juin 2017.

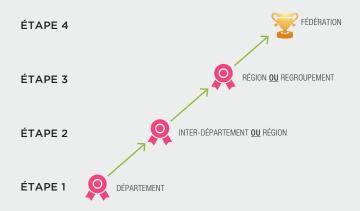




CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE EN INDIVIDUEL



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE NATIONALE



Accession au niveau supérieur : Qualification sur totaux de référence, uniquement à partir du classement vertical ou avec un quota par territoire.





FILIÈRE RÉGIONALE

ÉQUIPE

| | Régionale 8-9 ans | |
|-------------------------------------|--|--|
| Catégories | 8-9 ans | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | |
| Composition des équipes | 4/4/ 3 4 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | |
| Programme compétitif et jugement | Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym | |
| Engagement | Au niveau du département | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département <u>ou</u> Région | |
| Qualification | Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale | |
| Classement | Classement par catégorie d'âge | |



FILIÈRE RÉGIONALE

INDIVIDUEL

| | Régionale 8 ans / 9 ans | | |
|-------------------------------------|---|--|--|
| Catégories | 8 ans 9 ans | | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | |
| Programme compétitif et jugement | Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym | | |
| Engagement | Au niveau du département | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement | | |
| Qualification | Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale | | |
| Classement | Classement par année d'âge | | |



ÉQUIPE

| | Nationale 10-11 ans / 10-13 ans / 12-15 ans / 10 ans et plus | | |
|---|--|--|--|
| Catégories | 10-11 ans 10 -13 ans 12-15 ans 10 ans et plus | | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | |
| Composition des équipes | 5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | | |
| Programme compétitif et jugement | Mouvement libre comprenant 8 éléments du code FFGym | | |
| Engagement | Au niveau du département | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Département / Région / Regroupement / Championnat de France | | |
| Qualification | Jusqu'en région <u>ou</u> regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre | | |
| Sélection et orientation pour la finale nationale | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national | | |
| Classement | Classement par catégorie d'âge | | |



ÉQUIPE (Suite)

| | Nationale 12 ans et plus | | |
|---|--|--|--|
| Catégories | 12 ans et plus | | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | |
| Composition des équipes | 5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe | | |
| Programme compétitif et jugement | Code FIG aménagé | | |
| Engagement | Au niveau de l'inter-département ou de la région | | |
| Étapes compétitives | Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Région / Regroupement / Championnat de France | | |
| Qualification | Jusqu'en région <u>ou</u> regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre | | |
| Sélection et orientation pour la finale nationale | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national | | |
| Classement | Classement par catégorie d'âge | | |



INDIVIDUEL

| | Nationale 10 ans / 11 ans / 12 ans / 13 ans | |
|-------------------------------------|---|--|
| Catégories | 10 ans 11 ans 12 ans 13 ans | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | |
| Programme compétitif et jugement | Mouvement libre comprenant 8 éléments du code FFGym | |
| Engagement | Au niveau du département | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Département / Région / Regroupement / Championnat de France | |
| Qualification | Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre | |
| Classement | Classement par année d'âge | |



INDIVIDUEL (Suite)

| | Nationale 14 ans / 15 ans / 16 ans / 17 ans / 18-20 ans / 21 ans et plus | | | |
|-------------------------------|--|--|--|--|
| Catégories | 14 ans 15 ans 16 ans 17 ans 18-20 ans 21 ans et plus | | | |
| Interdiction de participation | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en Performance | | | |
| Programme compétitif | Code FIG aménagé | | | |
| Engagement | Au niveau du département | | | |
| Étapes compétitives | Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France | | | |
| Qualification | Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant priorise la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre | | | |
| Classement | Classement par année d'âge ou catégorie d'âge | | | |



NATIONALE 12 ANS ET PLUS RÈGLEMENTATION SPECIFIQUE

SÉLECTION QUALIFICATION

- » les équipes classées de la 1ère à la 10ème place du Top 12, ainsi que les équipes classées 1ère et 2ème en Nationale A1, sont qualifiées directement en Top 12 la saison suivante
- » les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} du Top 12, ainsi que les équipes classées de la 3^{ème} à la 9^{ème} place en Nationale A1, ainsi que les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} en Nationale A2 sont qualifiées directement en Nationale A1 la saison suivante.
- » les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} en Nationale A1 sont qualifiées directement en Nationale A2 la saison suivante.
- » les équipes classées du 4^{ème} au 12^{ème} rang en Nationale A2 ainsi que les équipes ayant concouru en finale Nationale A3 sont qualifiées directement pour la finale régionale ou regroupement de la saison suivante.

FORFAITS

- » En cas de forfait d'une équipe qualifiée directement en Nationale A1 ou Nationale A2, la CNS et la DTN se prononceront sur les ajustements de qualification afin de compléter la ou les divisions.
- » Un club ayant une équipe qualifiée d'office en Nationale A1 ou Nationale A2 déclarant forfait pour celle-ci avant les étapes de qualification ne pourra pas engager une autre équipe en Nationale 12 ans et plus.
- » Quand un club ayant une ou plusieurs équipes qualifiées d'office en Nationale A1 ou Nationale A2 et/ou une ou plusieurs équipes ayant concouru en Nationale 12 ans et plus déclare forfait, c'est l'équipe la moins bien classée qui est forfait.

OBLIGATION

» Un club engagé en Nationale 12 ans et plus doit obligatoirement présenter une équipe dans la même discipline, dans un niveau inférieur (hors filière régionale et fédérale B 7-8 ans ou 7-9 ans). Cette équipe doit participer effectivement à une compétition de niveau départemental et figurer au palmarès. A défaut, l'équipe ne sera pas autorisée à concourir.

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Si une gymnaste est absente le jour d'une épreuve qualificative ou finale, en raison d'une convocation officielle de la FFG à une manifestation internationale ou à une action de préparation pour une compétition internationale (dans ce cas uniquement pour une épreuve qualificative), des notes seront accordées à l'équipe (validation par le RTF concerné, l'élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
- » En région et zone, si le club a plusieurs équipes engagées, ces notes ne pourront être accordées qu'à l'équipe 1.
- » En finale nationale, si le club a plusieurs équipes qualifiées, ces notes ne pourront être accordées qu'à l'équipe dans la meilleure division.
- » Ces notes seront :
 - celles du Championnat de France Élite de l'année en cours,
 - ou, à défaut (si tous les agrès n'ont pas été réalisés en raison d'une blessure justifiée), celles du Championnat de France Élite de l'année précédente,
 - ou, à défaut (si tous les agrès n'ont pas été réalisés en raison d'une blessure justifiée), celles du Championnat de France TOP 12 ou Nationale 12 ans et plus de l'année précédente.
- » L'association doit en faire la demande écrite au plus tard quinze jours avant la compétition à la FFG : derogation@ffgym.fr.

ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

- » En Nationale A1, une seule équipe par association peut être qualifiée. Cette mesure n'est pas appliquée pour les autres divisions.
- » Une équipe ne pouvant accéder à la division supérieure car le club est déjà représenté est maintenue dans sa division d'origine et est comptée dans le nombre d'équipes maintenues pour la saison suivante. En Nationale A2, l'équipe est maintenue dans cette division et le nombre d'équipes intégrant la Nationale A2 depuis la qualification zone sera réduit d'une unité.

GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

- » En Nationale A1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (30 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 15 janvier 2018, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressée, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours;
 - b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
- » Toutes les gymnastes identifiées par un club devront être licenciées dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- » Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisées à concourir en Nationale A1 sera publiée au 15 février. Seuls les gymnastes identifiées dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être autorisées à concourir.





GYMNASTES FORMÉES LOCALEMENT:

- » En Nationale A1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement à chaque agrès au moins.
- » 3 gymnastes formées localement (GFL). On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement sur l'agrès, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.
- » La Gymnaste Formée Localement est la gymnaste qui :
 - a été licenciée dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFG sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non.
 - et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFG dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.
- * L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.





TOP 12

Se référer au document « TOP 12 GAF Réglementation & annexes » pour plus de précisions, les éléments ci-dessous n'étant qu'une présentation générale de la compétition.

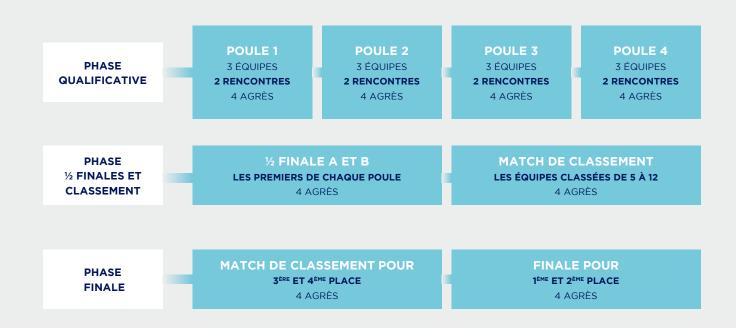
COMPOSITION DU TOP 12:

- » les 10 premières équipes du TOP 12 de la saison précédente;
- » les 2 premières équipes de Nationale A1 (Nat A1) de la saison précédente.

ÉTAPES COMPÉTITIVES

La compétition se déroule selon trois phases :

- » une phase qualificative;
- » une phase des $\frac{1}{2}$ finales et des matchs de classement ;
- » la phase finale.







ORGANISATION DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Chaque équipe rencontre les deux autres équipes de la poule à domicile ou à l'extérieur
- » Lors de chaque rencontre, quatre agrès sont présentés selon l'ordre olympique et les équipes s'affrontent au cours de 3 duels par agrès.

CLASSEMENT À L'ISSUE DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Les équipes sont classées dans chaque poule en fonction du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres.
- » La première équipe de chaque poule est qualifiée pour les ½ finales
- » Toutes les équipes non qualifiées pour les ½ finales (équipes classées en 2^{nde} et 3^{ème} position dans chaque poule) sont classées selon un classement vertical réalisé en

fonction du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres. Ces équipes participeront aux matchs de classement.

PHASE DES ½ FINALES ET DES MATCHS DE CLASSEMENT

- » Lors de chaque rencontre, les équipes s'affrontent sur les 4 agrès dans l'ordre olympique, au cours de 3 duels par agrès.
- » Le vainqueur de chaque rencontre est déterminé par l'addition des points duels obtenus lors de la rencontre

LES ½ FINALES

- » A l'issue de la phase qualificative, il est effectué un classement vertical des 4 équipes qualifiées pour les ½ finales à partir du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres.
- » Deux ½ finales sont organisées : la ½ finale A et la ½ finale B.

- ½ finale A: l'équipe 1^{ère} du classement vertical affronte et recoit l'équipe classée 4^{ème}.
- ½ finale B: l'équipe classée 2^{ème} du classement vertical affronte et reçoit l'équipe classée 3^{ème}.
- » Le vainqueur de chaque ½ finale est qualifié pour la finale.
- » Le perdant de chaque ½ finale est qualifié pour le match de classement des 3^{ème} et 4^{ème} places du TOP 12.

LES MATCHS DE CLASSEMENT

» Les équipes classées 5^{ème} à 12^{ème} participent aux matchs de classement et se rencontrent de la manière suivante:

| | Rencontre 1 | Rencontre 2 | Rencontre 3 | Rencontre 4 |
|-------------------|---|---------------------|--|---|
| Agrès | | saut, barres asymé | triques, poutre, sol | |
| Équipes | 5 ^{ème} et 8 ^{ème} | 6ème et 7ème | 9 ^{ème} et 12 ^{ème} | 10 ^{ème} et 11 ^{ème} |
| Matchs | 5ème reçoit le 8 ^{ème} | 6ème reçoit le 7ème | 9 ^{ème} reçoit le 12 ^{ème} | 10 ^{ème} reçoit le 11 ^{ème} |
| Places attribuées | 5ème, 6ème, 7ème et 8ème place 9ème, 10ème 11ème et 12ème place | | | |

- » Un classement vertical sera établi à l'issue des matchs de classement et les places de 5^{ème} à 12^{ème} du TOP 12 seront attribuées.
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale A1 pour la saison suivante.

PHASE FINALE

- » Les équipes s'affrontent sur les quatre agrès, dans l'ordre olympique, au cours de 3 duels par agrès.
- » Le vainqueur de la finale et du match de classement est déterminé par l'addition des points duels obtenus.

CLASSEMENT FINAL DU TOP 12

» Le classement final du TOP 12 est établi à l'issue de la finale et du match de classement des 3^{ème} et 4^{ème} places.

- » Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place sont déterminées par le résultat de la finale et du match de classement des 3ème et 4ème places.
- » Les équipes classées de la 5^{ème} à 12^{ème} place sont déterminées par les résultats des rencontres à l'issue des matchs de classement les concernant.
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale A1 pour la saison suivante.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES DUELS

- » Un duel est constitué par le passage d'une gymnaste de chaque équipe.
- » Une gymnaste ne peut participer qu'à un seul duel par agrès.

- » Après chaque passage, le jury établit la note FIG.
- » Les notes sont divulguées une fois le duel terminé (passage de la gymnaste de chaque équipe).
- » La gymnaste avec la note FIG la plus élevée remporte le duel.
- » Pour chaque duel, les points sont attribués à chaque équipe de la façon suivante :
 - 3 points pour un duel gagné
 - 2 points en cas d'égalité dans le duel
 - 1 point pour un duel perdu
 - · O point en cas de pénalité





Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF 2017-2018 et la brochure des programmes GAF Édition juin 2017.

| | AVENIR | ESPOIR | JUNIOR | SENIOR |
|---|--|---|---|--|
| Conditions de participation | Liste DTN | Liste DTN Certificat médical élite | Liste DTN Certificat médical élite | Liste DTN Certificat médical élite |
| Âge | 10 ans - 11 ans | 12 ans - 13 ans | 14 ans - 15 ans | 16 ans et plus |
| Programme et jugement | Code FFGym | Code FIG Junior avec exigences DTN | Code FIG seniors | Code FIG |
| Concours | Concours général 4 agrès | Concours général 4 agrès | » Concours général 4 agrès ** » Finales par agrès. 6 finalistes juniors et/ ou seniors | » Concours général 4 agrès ** » Finales par agrès. 6 finalistes juniors et/ ou seniors |
| Classement | Par année d'âge | Commun aux deux années d'âge | Commun aux deux années d'âge | Commun à toutes les années d'âge |
| Étapes | » Revue d'effectif * » Massilia » Championnat de France | » Revue d'effectif * » Tournoi de Combs la Ville » Massilia » Session de rattrapage » Championnat de France | » Revue d'effectif * » Tournoi de Combs la Ville » Massilia » Session de rattrapage » Championnat de France | » Revue d'effectif * » Massilia » Session de rattrapage » Championnat de France |
| Engagement | » Liste DTN pour la revue d'effectif et le championnat de France » Libre pour le Massilia | » Liste DTN pour la revue d'effectif le championnat de France » Libre pour la session de rattrapage, le tournoi de Combs la Ville et le Massilia | » Liste DTN pour la revue d'effectif le championnat de France » Libre pour la session de rattrapage, le tournoi de Combs la Ville et le Massilia | » Liste DTN pour la revue d'effectif le championnat de France » Libre pour la session de rattrapage et le Massilia |
| Qualification championnat de France | » Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou du Massilia » Inscription sur liste DTN à l'issue du championnat régional ou regroupement individuel | » Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou du tournoi de Combs la Ville ou du Massilia ou de la session de rattrapage | » Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou du tournoi de Combs la Ville ou du Massilia ou de la session de rattrapage | » Réalisation des minima points lors de la revue d'effectif ou du Massilia ou de la session de rattrapage |

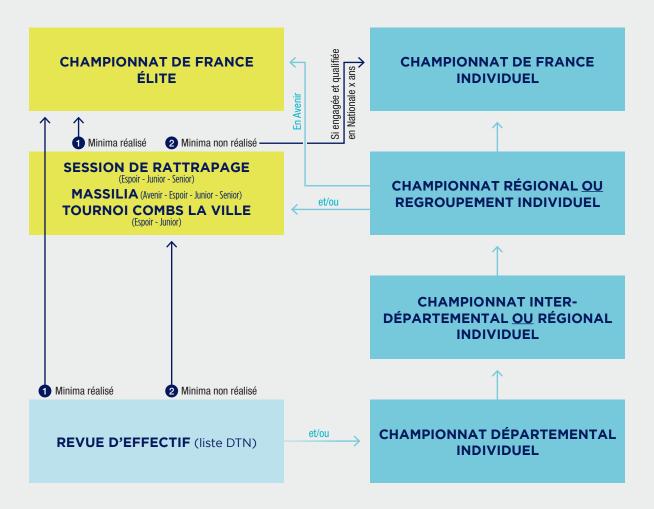
^{*} Pour toutes les gymnastes convoquées à la revue d'effectif, présence obligatoire sauf présentation d'un certificat médical

^{**} Autorisation de participation sur quelques agrès sur dérogation DTN



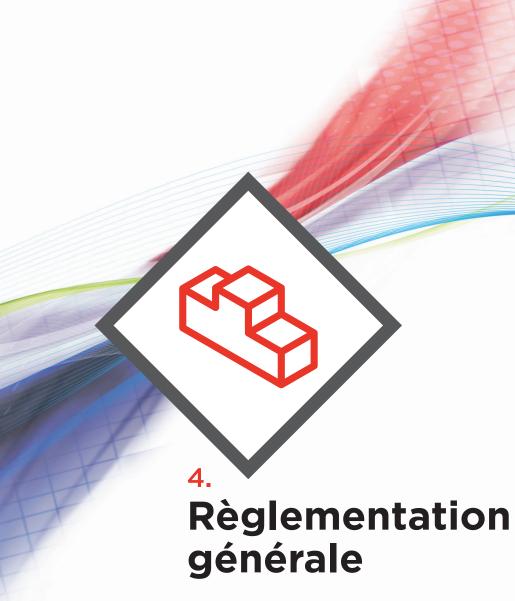
MODALITÉS D'ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

PASSERELLES PERFORMANCE / ÉLITE



Participation possible à un seul Championnat de France. En cas de qualification en Élite, une gymnaste également qualifiée pour le championnat de France Individuel ne pourra participer qu'au championnat de France Élite.

Obligation d'engagement et de participation aux compétitions qualificatives pour accéder au Championnat de France Individuel.



p54 **GÉNÉRALITÉS**

p55 **MÉDICAL**

p56 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

p58 GESTION INFORMATIQUE

p59 CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT

p60 **GYMNASTES**

p61 ENTRAÎNEURS

p62 JUGES

p63 MONTÉES OU CHANGEMENTS

p65 MATÉRIEL



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques toutes disciplines confondues.
- » Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, interdépartement, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

» Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

» Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Le sigle de l'association n'est pas considéré comme publicité.
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

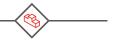
EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
- » Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
- » Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
- » Surface: au maximum 60 cm², fond inclus.
- » Pour le léotard et le justaucorps, toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipe, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.





RÈGLEMENTATION MÉDICALE

CERTIFICAT MÉDICAL CLASSIQUE

- » Ce certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFG.
- » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.
- » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
- » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.
- » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.
- » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption.
- » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.

CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

- » Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-après.
- » Il est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder la saison sportive.
- » Il est délivré après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.
- » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.
- » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.
- » En cas de litige le dossier médical élite est transmis au Médecin Fédéral National qui arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.

PROCÉDURE DE TRANSMISSION ET D'ENREGISTREMENT DU CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

- 1. Le certificat doit être envoyé par email au siège fédéral (certificatmedicalelite@ffgym.fr) au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour lequel le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité, et écrit de façon lisible;
- Le siège fédéral réalise la liste des gymnastes pour lesquels le certificat est en cours de validité. Cette liste sera mise en ligne;
- 3. Seuls les gymnastes figurant sur cette liste sont autorisés à concourir le jour des compétitions pour lesquelles il est obligatoire.

Attention, seul le certificat médical élite est à envoyer à la FFG, le dossier médical devant être conservé par le gymnaste ou ses parents, et/ou les médecins.

Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de chaque certificat de la façon suivante : NOM Prénom.certificat élite (par exemple : DURAND Martine.certificat élite).

COMPÉTITIONS GAM-GAF AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE

» Revue d'effectif, session de rattrapage et championnat de France Élite en catégories Espoir / Junior / Senior.





PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- » Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- » Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels, équipes ou formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle de départage est précisée.
- » En cas d'ex aequo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes ou équipes ex aequo sont tous qualifiés
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la règlementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsgam@ffgym.fr ou cnsgaf@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations seront traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition, qui émettra un avis et la transmettra au gestionnaire de la compétition du niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

» Un gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne seront pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym:
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 15).

ORDRES DE PASSAGE

» Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par clubs ou autre règle).





SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
- Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé à concourir.
- 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste/ de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné sont supprimées :
 - · le palmarès est actualisé;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

» Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrige la note après validation par le responsable du jury.

GESTION DES QUALIFICATIONS

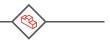
- » Catégories avec un quota par territoire :
 - Pour se qualifier, les gymnastes ou équipes doivent atteindre le total de référence ET entrer dans le quota défini par l'échelon de niveau supérieur;
 - Si le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est supérieur au quota, les gymnastes ou équipes hors quota peuvent être qualifiés au titre du quota de réserve, sur la base du classement vertical;
 - Si dans un territoire le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est inférieur au quota, les places non utilisées sont réaffectées sur le

- quota de réserve et peuvent être attribuées sur la base du classement vertical :
- Les demandes de qualification pour les DOM TOM sont prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification;
- Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification
- » Catégories avec classement vertical sans quota par territoire :
 - Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal de gymnastes ou d'équipes pouvant être qualifiées. S'il y a trop de gymnastes ou équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical qui est pris en compte;
 - Si le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal pouvant être qualifiés, des qualifications complémentaires peuvent être proposées sur la base du classement vertical:
 - Les demandes de qualification pour les DOM TOM sont prises en compte sur le classement vertical ou en complément de qualification:
 - Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte en complément de qualification.
- » Pour les finales nationales, les demandes de qualification seront traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

ÉCHAUFFEMENT

- » En Élite :
 - Échauffement général et échauffement aux agrès en salle d'échauffement ou en salle de compétition avant chaque subdivision
 - Un entraînement en salle de compétition pourra être proposé la veille de la compétition.
- » En Performance et en Fédéral :
 - Échauffement général sur surface de tapis ou praticable dynamique ou non dynamique; accessible 45 minutes avant l'heure de compétition;
 - L'échauffement aux agrès est réalisé dans la salle de compétition. Un temps d'échauffement est accordé aux gymnastes ou équipes au début de la rotation à l'agrès, avant les passages notés;
 - Échauffement à chaque agrès d'une durée variable selon les catégories, se référer à la lettre FFGym GAM ou GAF 2017-2018 et à la brochure des programmes GAM ou GAF Edition juin 2017.





GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym GAM ou GAF 2017-2018.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFG se réserve le droit d'interdire à une association :
 - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés;
 - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » lère possibilité: par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales : Banque 18106 Guichet 00810 Numéro de compte : 96729736098 Clé : 39 IBAN étranger : FR76 1810 6008 1096 7297 3609 839 BIC : AGRIFRPP881 Domiciliation : AIX ROOSEVELT (00849)
- » 2ème possibilité : par chèque
 - Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique Maison des sports
 190 rue Isatis, 31670 Labège.

MUSIQUE

» Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www. ffgym.fr.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se fait UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral (FFGCOMPET).
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel FFGCOM-PET dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion des compétitions est mis à la disposition des comités régionaux qui en assurent la diffusion, la formation et le support informatique auprès de leurs comités départementaux, et des clubs organisateurs de compétitions

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel FFGCOMPET doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFG.
- » Afin d'assurer la validité des palmarès édités, à l'issue de la compétition, il convient d'éditer le palmarès sous format PDF, puis de l'imprimer
- » Les résultats officiels sont obligatoirement certifiés et signés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAM-GAF

- » Dans un délai de 24 heures après la compétition, chaque gestionnaire informatique doit adresser à son comité de référence (départemental, régional) la sauvegarde de la base de la compétition générée par le logiciel fédéral (procédure sauvegarde de la base), ainsi que les palmarès officiels sous format numérique PDF et papier version signée.
- » A réception, le comité ou la structure organisatrice doit envoyer les palmarès informatisés au site internet : www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPET.
- » Il revient à chaque comité de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (CTS, CTF, DTG ...).





CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE COMPÉTITION

| 17-18 mars 2018 | Championnat de France Top 12 | |
|-------------------|---|--|
| 4-5-6 mai 2018 | Championnat de France Individuel | |
| 19-20 mai 2018 | Championnat de France Élite | |
| 1-2-3 juin 2018 | Championnat de France par Équipes Nationale A | |
| 25-26-27 mai 2018 | Trophée fédéral | |
| 8-9-10 juin 2018 | Championnat de France par Équipes Nationale B | |

Toute qualification pour une finale nationale doit se dérouler au plus tard 4 semaines avant celle-ci, sauf autorisation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives..

DROITS D'ENGAGEMENT

| | COMPÉTITION | INDIVIDUEL | ÉQUIPE |
|----------|-----------------------------------|------------|--------|
| Y | ÉLITE Championnat de France | 46 € | |
| | PERFORMANCE Championnat de France | 27 € | 45 € |
| | FÉDÉRAL Trophée Fédéral | | 40 € |
| | TOP 12 | | 210 € |

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - Comité départemental : échelon départemental ;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition juin 2017.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION | |
|---|---|--|---|--|
| | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et disqualification du gymnaste | |
| LICENCE | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo | » pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département <u>ou</u> région, 3 points en région <u>ou</u> regroupement, 4 points en inter- région, 5 points en finale nationale | |
| | | » fausse présentation | » disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition | |
| CERTIFICAT MÉDICAL | » pour certaines catégories, le certificat médical de performance doit être transmis au siège fédéral | » pas de transmission du certificat médical performance (voir la procédure page 9) | » pas de participation | |
| | » suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des | » indiscipline caractérisée lors de la présentation | » 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition | |
| | | » remarques verbales ou faits et gestes déplacés | | |
| | responsables du déroulement | » retard motivé à l'arrivée | » à disposition du responsable du déroulement | |
| DISCIPLINE | | » retard non motivé à l'arrivée | » non-participation | |
| | » respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition | » comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe | |
| | | » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels | | |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | ou du gymnaste en individuel | |
| MUSIQUE | » fournir un support musical numérique par gymnaste | » musique non fournie à la date indiquée | » -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe | |
| REMPLAÇANT(E) | » pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec | » présence d'un gymnaste non autorisé | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe | |
| KEMP LAÇANT(L) | des béquilles ou des plâtres. | | | |
| TENUE (Règles générales, prendre en compte | » GAM & GAF : référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous. » GAM & GAF : pas d'application du code FIG pour les bandages de couleur. » GAM & GAF : en équipe, tenue identique pour tous les. | | | |
| la lettre FFGym 2017-2018 et la brochure des pro- grammes - Édition juin 2017 pour des aménagements sur certaines filières) | gymnastes. » GAM: tenue de couleur libre, sauf en cas de retransmission TV (tenue claire obligatoire). Short autorisé à tous les agrès pour les 10 à 13 ans. » GAM: pas de boucles d'oreilles ni de piercing. » GAF: le justaucorps (possible sans manches) ne doit pas être échancré au-dessus de la crête iliaque. | si port de boxer il ne doit pas dépasser du short) en individuel (une seule fois pou compétition, à l'agrès où l'infractius port) | »-2 pts sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel (une seule fois pour toute la compétition, à l'agrès où l'infraction a été constatée par le responsable du jury) | |
| PALMARÉS | » GAF : pas de jambières sauf certificat médical » Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) » Équipe : tenue identique pour toute l'équipe | » absence ou tenue incorrecte | » disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) | |
| PUBLICITÉ » voir page 8 de la brochure | | » non conforme | » après avertissement, publicité cachée | |





RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition juin 2017.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|--|--|---|--|
| | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur |
| LICENCE | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo | » amende 50 euros |
| | | » fausse présentation | » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition |
| | » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement | » remarques verbales ou faits et gestes déplacés | » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition » -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel |
| DISCURING DOLLD | » déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. page 17) | » forfait non signalé | » amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge |
| DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS | » respecter la composition de l'équipe | » infraction | » équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition |
| | » respecter l'ordre de passage transmis au jury | » infraction | » -1 pt sur le total de l'équipe |
| | » respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes | » non-respect | - » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | |
| TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS | » survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggins); chaussures de sport ou chaussons de gymnastique » si 2 entraîneurs, tenue identique | » tenue vestimentaire non réglementaire | » changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition |
| PRÉSENCE | Individuel » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier | » non-respect | » 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe » l'entraîneur supplémentaire est exclu |
| EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION | Équipe » 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition » Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition | » non-respect | |
| PUBLICITÉ | » voir page 8 de la brochure | » non conforme | » après avertissement, publicité cachée |

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.





RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition juin 2017.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|-------------------------|---|--|---|
| | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et exclusion du juge |
| LICENCE | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet | » absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo | » amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger |
| | de juge | fausse présentation | » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition |
| NIVEAU | » Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé | » niveau incorrect » juge non recyclé | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |
| | » absence du juge du club » officier lors de la compétition » absence du juge convoqué » absence du juge convoqué » présence à la réunion des juges » absence injustifiée ou retard injustifié | » absence du juge du club | » amende de 305 euros sinon l'équipe et / ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) |
| DISCIPLINE POUR | | » absence du juge convoqué | » indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise |
| LES JUGES | | » absence injustifiée ou retard injustifié | » ne juge pas |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury |
| TENUE POUR LES JUGES | » règlementation code de pointage (GAF : noir toléré) | » tenue vestimentaire non réglementaire | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |

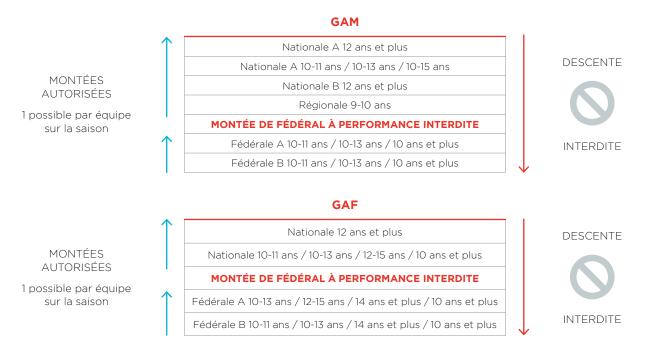


MONTÉES OU CHANGEMENTS DE GYMNASTES DANS LES ÉQUIPES

RÈGLES POUR LES MONTÉES

- » UNE MONTÉE SIGNIFIE : Possibilité de faire évoluer un(e) gymnaste vers un niveau compétitif supérieur.
- » DESCENTE INTERDITE : Interdiction de faire évoluer un(e) gymnaste vers un niveau compétitif inférieur. Se référer à la règlementation du Top 12 GAM ou GAF pour l'aménagement particulier (article 7.3 Montées/Descentes).

En GAM et en GAF, pour chaque équipe, une montée est autorisée sur la saison (une seule montée du niveau départemental au niveau national).



RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

Pour toutes les compétitions par équipes, un seul changement de nom sur la feuille de match est autorisé entre chaque niveau géographique.

| Département | \longrightarrow | Inter-département <u>ou</u> Région | 1 changement de nom autorisé |
|------------------------------------|-------------------|------------------------------------|------------------------------|
| Inter-département <u>ou</u> Région | \longrightarrow | Région <u>ou</u> Regroupement | 1 changement de nom autorisé |
| Région <u>ou</u> Regroupement | \longrightarrow | National | 1 changement de nom autorisé |

Dans le cas d'une équipe comprenant moins de gymnastes que le maximum autorisé (se référer aux tableaux synoptiques), l'ajout d'un nom dans une ligne vide n'est pas considéré comme un changement. Avec au maximum un ajout de nom dans une ligne vide entre chaque niveau géographique.

Pour les équipes qualifiées directement en Top 12 - Nationale A1 - Nationale A2 - Région <u>ou</u> Regroupement, un(e) seule(e) gymnaste ayant déjà concouru dans une compétition par équipes d'un niveau inférieur peut figurer sur la feuille de match.





ATTENTION

- » Un(e) gymnaste n'est pas autorisé(e) à changer d'équipe ni à monter lors d'une compétition se déroulant sur le même week-end ;
- » Un(e) gymnaste ne peut participer qu'à une seule finale nationale par équipes, à l'exception des gymnastes engagés pour la phase finale du Top 12 ne remplissant pas les conditions pour être considérés concurrents du Top 12 (se référer à la règlementation ce cette compétition, article 7.3 Montées/Descentes).

DÉCLARATION DES MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'ÉQUIPE

- » Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr. Seules les modifications conformes à la règlementation et validées par le gestionnaire de compétition sont prises en compte;
- » À moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission du justificatif (pour les finales nationales, se référer aux informations sur le mini-site de la compétition).

SANCTIONS

En cas de non-respect de ces règles :

- 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, la composition d'équipe devra être modifiée pour que l'équipe soit autorisée à concourir.
- 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste concerné seront supprimées ;
 - le palmarès sera actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Si l'équipe se retrouve avec un nombre de notes inférieur au minimum exigé (se référer aux tableaux synoptiques), elle est disqualifiée.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.





LE MATÉRIEL

- » Les exigences principales quant au matériel requis pour l'organisation des compétitions du niveau départemental au niveau national sont précisées dans cette brochure.
- » La règle générale est de se conformer aux spécifications des normes des appareils édictées par la FIG, au niveau des mesures et propriétés fonctionnelles des agrès.
- » Des adaptations fédérales sont mises en place pour certains agrès en fonction des niveaux de pratique, il convient donc de prendre comme référence les schémas ci-après.
- » Des indications complémentaires figurent dans la lettre FFGym GAM ou GAF 2017-2018, la brochure des programmes GAM ou GAF -Édition juin 2017, ainsi que dans le cahier des charges 2018 en ce qui concerne les finales nationales.
- » En GAM et en GAF, le matériel gonflable n'est pas autorisé, à l'exception de l'utilisation de pistes d'acrobatie gonflables pour certaines filières compétitives.





NORMES FIG GAM-GAF (MARS 2017)



NIVEAUX DE PRATIQUE PERFORMANCE ET ÉLITE

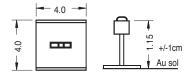
AGRÈS MASCULINS -

SOL

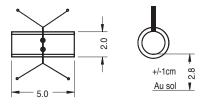
Praticable dynamique 14Mx14M Aire d'évolution 12Mx12M



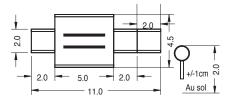
Cheval d'Arçons Tapis Ep : 10 cm



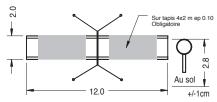
Anneaux Tapis Ep : 20 cm



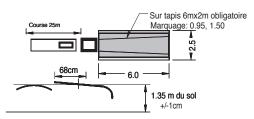
Barres Parallèles Tapis Ep : 20 cm



Barre Fixe Tapis Ep: 20 cm



Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm



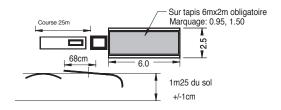
AGRÈS FÉMININS -

SOL

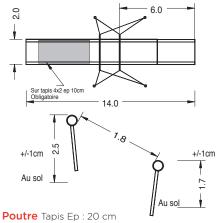
Praticable dynamique 14Mx14M Aire d'évolution 12Mx12M

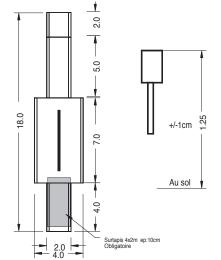


Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm



Barres Asymétriques Tapis Ep : 20 cm









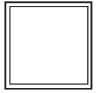
HOMOLOGATION TAPIS DE GYMNASTIQUE FFGym



— AGRÈS MASCULINS —

SOL

Praticable dynamique 14Mx14M Aire d'évolution 12Mx12M



- AGRÈS FÉMININS ----

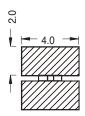
SOL

Praticable dynamique 14Mx14M Aire d'évolution 12Mx12M



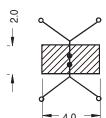
Cheval d'Arçons

Tapis Ep : 10 cm



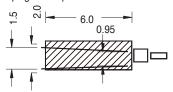
Anneaux

Tapis Ep : 20 cm

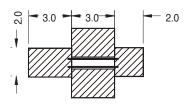


Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm

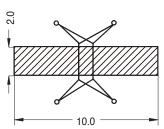
Marquage sur tapis de 20cm



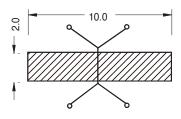
Barres Parallèles Tapis Ep : 20 cm



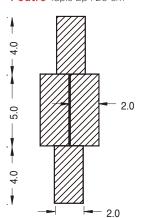
Barres Asymétriques Tapis Ep : 20 cm



Barre Fixe Tapis Ep : 20 cm



Poutre Tapis Ep : 20 cm



Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm

